



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 2 DÉCEMBRE 2019, À 20 H, À L'HÔTEL DE VILLE

SONT PRÉSENTS : M^{mes} Chantal Riopel, conseillère
Louise Savignac, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTS : MM. Claude Crépeau, directeur général
Me David Cousineau, greffier

LA SÉANCE EST OUVERTE

1.0
2019-12-326

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant :

- * 11.1 Règlement d'emprunt 2150-2019 décrétant l'emprunt d'une somme de 84 000\$ pour couvrir les frais de refinancement de divers règlements d'emprunt – Octroi du contrat de prêt – Autorisation de signature

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAL

- * Séance ordinaire du 18 novembre 2019

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS

- * 4.1 Rapport des dépenses – 13 novembre au 27 novembre 2019
- * 4.2 MRC de Joliette – Villes de Joliette, Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Charles-Borromée – Entente responsabilité, sécurité et entretien patinoire rivière L'Assomption – Autorisation de signature
- * 4.3 Fédération Québécoise des Municipalités – Renouvellement de l'adhésion 2020 – Autorisation
- * 4.4 Convention collective des employés - Lettre d'entente numéro 20 concernant l'assignation de journaliers affectés à l'entretien des patinoires – Autorisation de signature
- * 4.5 Règlement 2155-2019 – Concernant les modalités de publication des avis publics – Adoption
- * 4.6 Règlement 2154-2019 – Fixant les taux du droit de mutation applicables aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$ – Adoption
- * 4.7 Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) – Renouvellement police d'assurance 2020 - Autorisation de paiement de prime
- * 4.8 Poste d'assistante-greffière à temps plein – Fin de la période de probation – Confirmation d'embauche
- * 4.9 Poste de technicien en documentation à temps partiel – Fin de la période de probation – Confirmation d'embauche

5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

- * 5.1 Saint-Ambroise-de-Kildare – Entente relative à un centre de coordination temporaire en cas de sinistre – Autorisation de signature

6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

- * 6.1 Centrale d'eau potable Robert-Boucher – Achat et installation d'équipements – Autorisation
- * 6.2 Déchiquetage et ramassage de branches – Abattage, émondage et essouchement d'arbres pour l'année 2020 – Octroi du contrat

7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

- * 7.1 Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes – Projet au financement – Autorisation
- * 7.2 Services professionnels – Refonte du plan et des règlements d'urbanisme – Octroi de contrat

8.0 SERVICE DES LOISIRS

9.0 REQUÊTES

- * 9.1 Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière – Défi ski Nicoletti– Autorisation de contribution
- * 9.2 Maison Mémoire du Cœur – Demande de contribution financière – Autorisation
- * 9.3 La société St-Vincent de Paul Secteur Christ-Roi – Guignolée 2019 – Demande de soutien financier - Autorisation
- * 9.4 Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin – Brunch bénéfice annuel – Demande de soutien participatif - Autorisation
- * 9.5 Semaine québécoise des personnes handicapées de Lanaudière – Projet « Mon école inclusive » – Demande de partenariat financier

10.0 INFORMATIONS

- * 10.1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Compte-rendu réunion du 11 novembre 2019 – Dépôt
- * 10.2 Procès-verbal de correction – Séance du 18 novembre 2019 – Dépôt

11.0 AUTRES SUJETS

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2.0
2019-12-327

PROCÈS-VERBAL

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Louise Savignac**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2019 tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président de la séance invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

4.0

SERVICES ADMINISTRATIFS

4.1

2019-12-328

RAPPORT DES DÉPENSES – 13 novembre au 27 novembre 2019

ATTENDU que le directeur général, en vertu du règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans le rapport annexé à la présente résolution :

- les chèques fournisseurs n^{os} 47 903 à 48 062: 797 952,10 \$
- les chèques annulés : (838,00 \$)
- les paiements électroniques : 32,03 \$
- Total :** 797 146,13 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.2

2019-12-329

MRC DE JOLIETTE – VILLES DE JOLIETTE, NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES ET SAINT-CHARLES-BORROMÉE – ENTENTE RESPONSABILITÉ, SÉCURITÉ ET ENTRETIEN PATINOIRE RIVIÈRE L'ASSOMPTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la MRC de Joliette et les villes de Joliette, Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Charles-Borromée désirent définir les modalités concernant la responsabilité, la sécurité et l'entretien de la patinoire de la rivière L'Assomption et qu'il est opportun qu'une entente écrite intervienne entre elles à cet effet; et

ATTENDU le projet d'entente préparé à cet effet et soumis ce jour au conseil municipal pour examen et approbation et dont copie est jointe à la présente résolution.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER tel quel le projet d'entente relative à la responsabilité, la sécurité et l'entretien de la patinoire de la rivière L'Assomption, soumis ce jour au conseil municipal et dont copie est jointe à la présente résolution;

AUTORISER les Services juridiques de la Ville à apporter à ce projet d'entente, s'il y a lieu, toutes les modifications qu'il jugera utiles ou nécessaires en les circonstances; et

AUTORISER monsieur le maire **Robert Bibeau** et **Me David Cousineau**, greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée ladite entente, de même que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.3
2019-12-330

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2020 – AUTORISATION

ATTENDU QU'il est opportun pour la Ville de renouveler son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2020; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU DE :

RENOUELER l'adhésion de la Ville de Saint-Charles-Borromée à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2020; et

AUTORISER le paiement de la facture datée du 29 novembre 2019 au montant de 9 527,61\$ taxes incluses représentant les frais d'adhésion pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.4
2019-12-331

CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS - LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 20 CONCERNANT L'ASSIGNATION DE JOURNALIERS AFFECTÉS À L'ENTRETIEN DES PATINOIRES – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU l'ajout de la nouvelle patinoire réfrigérée et l'intention de la Ville d'offrir à ses citoyens et utilisateurs un service adéquat;

ATTENDU l'horaire prévu à l'*article 15.08* de la *Convention collective* concernant une personne salariée affectée à l'entretien de patinoires de jour; et

ATTENDU le projet de Lettre d'entente No. 20 préparé à cet effet et déposé ce jour auprès du conseil municipal pour examen et approbation, et dont copie est jointe à la présente résolution.

Sur la proposition de
Appuyée par

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER tel quel le projet de Lettre d'entente No. 20 soumis ce jour au conseil municipal et dont copie est jointe à la présente résolution; et

AUTORISER monsieur le maire Robert Bibeau et Me David Cousineau, greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée ladite Lettre d'entente No.20 à intervenir avec le Syndicat, de même que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.5
2019-12-332

RÈGLEMENT 2155-2019 – CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS – ADOPTION

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par Robert Groulx, conseiller municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2019; et

ATTENDU que l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption du règlement ont été expliqués.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le règlement 2155-2019 concernant les modalités de publication des avis publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.6
2019-12-333

RÈGLEMENT 2154-2019 – FIXANT LES TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLES AUX TRANSFERTS D'IMMEUBLES DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$ – ADOPTION

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par Janie Tremblay, conseillère municipale, lors de la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2019; et

ATTENDU que l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption du règlement ont été expliqués.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le règlement 2154-2019 fixant les taux du droit de mutation applicables aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.7
2019-12-334

MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) – RENOUELEMENT POLICE D'ASSURANCE 2020 - AUTORISATION DE PAIEMENT DE PRIME

ATTENDU le renouvellement de la police d'assurance de la Ville auprès de la MMQ pour l'année 2020;

ATTENDU les factures transmises par la MMQ relativement aux primes payables par la Ville à cet effet; et

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER le paiement des factures transmises par la MMQ relativement aux primes payables par la Ville pour le renouvellement de sa police d'assurance pour l'année 2020, représentant une somme totale de 178 375 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.8
2019-12-335

POSTE D'ASSISTANTE-GREFFIÈRE À TEMPS PLEIN – FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION – CONFIRMATION D'EMBAUCHE

ATTENDU la nomination Me Bianca Baril au poste d'assistante-greffière à temps plein, selon la résolution 2019-05-146 adoptée par le conseil municipal, laquelle comportait une période de probation de six (6) mois; et

ATTENDU le rapport GS-19-09 transmis par le directeur des Services juridiques et technologiques en date du 26 novembre 2019.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

CONFIRMER l'embauche de Me Bianca Baril, en tant qu'assistante-greffière à temps plein, et ce, à compter du 15 novembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.9
2019-12-336

POSTE DE TECHNICIEN EN DOCUMENTATION À TEMPS PARTIEL – FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION – CONFIRMATION D'EMBAUCHE

ATTENDU la nomination de monsieur Philippe Ayotte au poste de technicien en documentation à temps partiel, selon la résolution 2019-05-147 adoptée par le conseil municipal, laquelle comportait une période de probation de six (6) mois; et

ATTENDU le rapport GS-19-10 transmis par le directeur des Services juridiques et technologiques en date du 26 novembre 2019.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

CONFIRMER l'embauche de monsieur Philippe Ayotte, en tant que technicien en documentation à temps partiel, et ce, à compter du 22 novembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.0

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

5.1
2019-12-337

SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE – ENTENTE RELATIVE À UN CENTRE DE COORDINATION TEMPORAIRE EN CAS DE SINISTRE – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare désire se prévaloir d'une entente pour l'utilisation d'un centre de coordination substitut dans le cadre de l'élaboration de son schéma de sécurité civile au sens des dispositions pertinentes de la *Loi sur la sécurité civile*;

ATTENDU que l'édifice situé au 525 rue de la Visitation à Saint-Charles-Borromée est en mesure d'offrir à Saint-Ambroise-de-Kildare l'emplacement nécessaire pour déployer un centre de coordination substitut; et

ATTENDU le projet d'entente rédigé à cet effet par les Services juridiques de la Ville, soumis ce jour au conseil municipal pour examen et approbation et dont copie est annexée à la présente résolution.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER tel quel le projet d'entente relative à un centre de coordination temporaire en cas de sinistre soumis ce jour au conseil municipal et dont copie est annexée à la présente résolution;

AUTORISER les Services juridiques de la Ville à apporter à ce projet d'entente, s'il y a lieu, toutes les modifications qu'il jugera utiles ou nécessaires en les circonstances; et

AUTORISER Me David Cousineau, greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée ladite entente, de même que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.0

SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

6.1

2019-12-338

CENTRALE D'EAU POTABLE ROBERT-BOUCHER – ACHAT ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS – AUTORISATION

ATTENDU la transmission numéro ST-19-42, en date du 26 novembre 2019, préparée par monsieur Jonathan Marion, Directeur des services techniques, relativement à l'achat et l'installation d'équipements divers à la centrale d'eau potable Robert-Boucher;

ATTENDU l'évaluation interne préparée afin d'évaluer les coûts relatifs à l'achat et l'installation de ces équipements, lesquels se détaillent comme suit :

Description de l'équipement	Coûts projetés
Achat d'un turbidimètre haute concentration	5 000,00\$
Achat et installation d'une vanne de filtre	21 500,00\$
Achat d'une vanne modulante	10 000,00\$
Installation d'un débitmètre	15 000,00\$
Sous-total :	51 500,00\$
Taxes :	7 712,13\$
TOTAL :	59 212,13\$

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles à la réserve financière du service de l'eau à cet effet.

Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER l'achat et l'installation d'équipements divers à la centrale d'eau potable Robert-Boucher tels que ci-avant détaillés, pour un montant maximal de 60 000\$ taxes incluses, le tout, soumis aux règles d'octroi de contrats édictées à la *Politique d'achat local* et aux dispositions applicables du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville.

FINANCER la présente dépense par la réserve financière - Service de l'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2

2019-12-339

DÉCHIQUETAGE ET RAMASSAGE DE BRANCHES – ABATTAGE, ÉMONDAGE ET ESSOUCHEMENT D'ARBRES POUR L'ANNÉE 2020 – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU le rapport ST-19-41, préparé par le directeur des Services techniques, en date du 26 novembre 2019;

ATTENDU les demandes de prix faites auprès d'entrepreneurs pour le déchiquetage et le ramassage de branches, l'abattage, l'émondage et l'essouchement d'arbres pour l'année 2020 et la soumission la plus basse provient de l'entreprise Élagage D. Zab;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCORDER le contrat pour le déchiquetage et le ramassage de branches, l'abattage, l'émondage et l'essouchement d'arbres pour l'année 2020 à l'entreprise **Élagage D. Zab**, pour un montant de 62 603,89\$, taxes incluses, aux taux horaires suivants :

Type de travail	Taux horaire (taxes en sus)
Déchiquetage et ramassage de branches	110 \$
Abattage et émondage	125 \$
Essouchement	90 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.0

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

7.1

2019-12-340

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DE L'HERBE À POUX ET DES AUTRES POLLENS ALLERGÈNES – PROJET AU FINANCEMENT – AUTORISATION

ATTENDU la Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes (ci-après : la « Stratégie de réduction de l'herbe à poux ») initiée par le *Ministère de la Santé et des services sociaux* (ci-après : le « Ministère »);

ATTENDU que dans le cadre de la Stratégie de réduction de l'herbe à poux, les municipalités sont invitées à proposer des projets au financement inférieur ou égale à 20 000\$; et

ATTENDU qu'à cet effet, la Ville de Saint-Charles-Borromée désire présenter un projet visant la mise en place d'un plan d'intervention afin de réduire au minimum la quantité d'herbe à poux et l'ensemble des pollens allergènes, le tout tel qu'il appert du formulaire de proposition de projet dûment rempli par Jonathan Rondeau, directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et soumis ce jour au conseil municipal.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER la présentation du projet visant la mise en place d'un plan d'intervention afin de réduire au minimum la quantité d'herbe à poux et l'ensemble des pollens allergènes dans le cadre de la Stratégie de réduction de l'herbe à poux initiée par le Ministère, le tout, conformément au formulaire de proposition de projet soumis ce jour au conseil municipal;

AUTORISER monsieur Jonathan Rondeau, directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, à représenter la Ville auprès du Ministère dans le cadre de ce projet et à accomplir toute démarche utile ou nécessaire à la concrétisation et au bon déroulement de ce projet; et

PRENDRE l'engagement de promouvoir la lutte contre l'herbe à poux et autres pollens allergènes et d'assurer la pérennité de ce projet au sein de la communauté charloise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2
2019-12-341

SERVICES PROFESSIONNELS – REFONTE DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la transmission numéro SU-19-05 préparée par Jonathan Rondeau, Directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire datée du 3 juin 2019;

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes le 14 novembre 2019, à 10h, suite à un appel d'offres public en vue d'obtenir les services d'une firme professionnelle pour la refonte du plan et des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la tenue d'un comité de sélection, afin de procéder à l'évaluation des offres présentées et les pointages suivants ainsi obtenus :

	EXP	Urbam+ ABCP	Provencher Roy	BC2	AECOM
Pointage intérimaire	80,5/100	67/100	86,5/100	85/100	74/100
Prix	76 872,29\$	Non ouvert	160 965\$	98 809,52\$	137 970\$
Pointage final	10,47	S/O	5,37	8,60	5,36
Position	1	---	3	2	4

CONSIDÉRANT la transmission numéro SU-19-13 préparée par Jonathan Rondeau, Directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire datée du 18 novembre 2019 et recommandant d'accorder le contrat à la firme ayant obtenu le pointage final le plus élevé, soit la firme EXP, pour un montant de 76 872,29\$ taxes incluses; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER le contrat de services professionnels en urbanisme pour la refonte complète du plan et des règlements d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2020 à la firme EXP, pour un montant de 76 872,29\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0 SERVICE DES LOISIRS

9.0 REQUÊTES

9.1
2019-12-342

FONDATION POUR LA SANTÉ DU NORD DE LANAUDIÈRE – DÉFI SKI NICOLETTI– AUTORISATION DE CONTRIBUTION

ATTENDU la correspondance datée du 23 octobre 2019 de la part de madame Caroline Martel, directrice générale de la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière requérant un soutien et une contribution de la part de la Ville en ce qui concerne la tenue de la 12^e édition de son activité de financement hivernale, soit le

Défi Ski Nicoletti qui aura lieu le samedi 14 mars prochain à la Station touristique Val Saint-Côme;

ATTENDU que les membres du conseil municipal désirent encourager les objectifs poursuivis par la tenue d'un tel événement; et

CONSIDÉRANT que des fonds sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCORDER une aide financière de 600 \$ à la Fondation du Nord de Lanaudière pour l'inscription d'une équipe à la 12^e édition du Défi Ski Nicoletti ayant lieu le 14 mars prochain; et

MANDATER monsieur **Pascal Tremblay**, directeur du Service des loisirs, pour procéder à l'inscription des participants de la Ville de Saint-Charles-Borromée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.2
2019-12-343

MAISON MÉMOIRE DU COEUR – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
– AUTORISATION

ATTENDU la correspondance de la part de madame Isabelle Bonin, adjointe de direction de la Maison Mémoire du Cœur, datée du 30 octobre dernier et requérant une contribution financière de la part de la Ville dans le cadre de leur levée de fonds via l'organisation d'un Quille-O-Ton ayant eu lieu le 17 novembre dernier;

ATTENDU que les membres du conseil municipal désirent encourager les objectifs poursuivis par cet organisme; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER la somme de 100\$ à la Maison Mémoire du Cœur à titre de don afin de contribuer à leur levée de fonds ayant eu lieu le 17 novembre dernier et d'encourager les objectifs poursuivis par cet organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.3
2019-12-344

LA SOCIÉTÉ ST-VINCENT DE PAUL SECTEUR CHRIST-ROI – GUIGNOLÉE
2019 –DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - AUTORISATION

ATTENDU la correspondance de la part de madame Lucie Champagne, présidente et secrétaire de la Société St-Vincent de Paul, datée du 21 novembre dernier et requérant un soutien financier de la part de la Ville dans le cadre de la Guignolée 2019;

ATTENDU que les membres du conseil municipal désirent encourager les objectifs poursuivis par cet organisme; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER la somme de 500\$ à la Société St-Vincent de Paul Secteur Christ-Roi à titre de don afin d'encourager les objectifs poursuivis par cet organisme, et plus particulièrement, de contribuer à la Guignolée 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.4
2019-12-345

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE ÉMILIE-GAMELIN – BRUNCH BÉNÉFICE ANNUEL – DEMANDE DE SOUTIEN participatif - AUTORISATION

ATTENDU la correspondance datée du 9 octobre 2019 de la part de Me David Couturier, président d'honneur de la 29^e édition du brunch bénéfice du Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin ayant eu lieu le 24 novembre dernier, et invitant la Ville à soutenir la tenue de cet événement;

ATTENDU que les membres du conseil municipal désirent encourager les objectifs poursuivis par cet organisme et la tenue d'un tel événement; et

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER la somme de 160\$ au Centre d'Action Bénévole Émilie-Gamelin, à titre de don participatif afin d'encourager les objectifs poursuivis par cet organisme et la tenue de leur brunch bénéfice annuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.5
2019-12-346

SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LANAUDIÈRE – PROJET « MON ÉCOLE INCLUSIVE » – DEMANDE DE PARTENARIAT FINANCIER

ATTENDU la correspondance datée du 17 septembre dernier de la part de madame Édith Fortier, membre du Comité SQPH Lanaudière requérant un partenariat financier de la part de la Ville dans le cadre de leur projet « Mon école inclusive »;

ATTENDU que les membres du conseil municipal désirent encourager les objectifs poursuivis par la mise en place d'un tel projet; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER le versement d'une somme de 200\$ à l'organisme La Semaine québécoise des personnes handicapées de Lanaudière afin d'encourager la mise en place et la tenue de leur projet « Mon école inclusive », conditionnellement à ce que les écoles primaires du territoire de la Ville de Saint-Charles-Borromée participent à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.0 INFORMATIONS

**10.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANIMSE (CCU) – COMPTE-RENDU RÉUNION
DU 11 NOVEMBRE 2019 – DÉPÔT**

**10.2 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÉOLUTION 2019-11-317 – SÉANCE
DU 18 NOVEMBRE 2019 – DÉPÔT**

Soyez avisé que le procès-verbal de correction ci-après reproduit est déposé et annexé à la résolution 2019-11-317 de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 novembre dernier :

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÉOLUTION 2019-11-317 - SÉANCE
ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 18 NOVEMBRE 2019, À 20 H, À L'HÔTEL
DE VILLE**

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou un autre acte du conseil, du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement, pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.;

ATTENDU qu'une telle erreur apparaît à la résolution **2019-11-317** adoptée à la séance ordinaire du 18 novembre 2019, à l'effet que :

- La dénomination du ministère indiquée ne tenait pas compte de sa dernière modification; et
- La programmation de travaux ne faisait pas état qu'il s'agissait de la « version numéro 1 ».

EN CONSÉQUENCE, les erreurs administratives ci-avant décrites, figurant à la résolution susmentionnée, sont corrigées de la façon suivante :

- Remplacer la dénomination « Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire » par « Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation » partout où elle apparaît à la résolution ; et
- Ajouter la mention « version numéro 1 » à la suite des termes « programmation de travaux » partout où ils apparaissent à la résolution.

EN FOI DE QUOI, j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction, ce 28^e jour du mois de novembre 2019.

(signé)

Me David COUSINEAU, LIB, MBA
Avocat - Greffier

11.0 AUTRES SUJETS

11.1
2019-12-347

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2150-2019 DÉCRÉTANT L'EMPRUNT D'UNE
SOMME DE 84 000\$ POUR COUVRIR LES FRAIS DE REFINANCEMENT DE
DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT – OCTROI DU CONTRAT DE PRÊT –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU la résolution numéro 2019-10-296 adoptée par le conseil municipal en date du 21 octobre dernier relativement à l'adoption du règlement d'emprunt 2150-2019 décrétant l'emprunt d'une somme de 84 000\$ pour couvrir les frais de refinancement de divers règlements d'emprunt;

ATTENDU que la Ville doit contracter un emprunt et signer une reconnaissance de dette au montant de 50 000\$ en vue du financement des divers règlements d'emprunt figurant à l'intérieur du règlement d'emprunt 2150-2019 ; et

CONSIDÉRANT que la Caisse Desjardins de Joliette offre à cet effet des termes et conditions de financement à la satisfaction de la Ville.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

CONTRACTER un emprunt (et reconnaissance de dette) au montant de 50 000\$, pour un terme de 5 ans, au taux de 3,75%, calculé semestriellement et non à l'avance, auprès de la Caisse Desjardins de Joliette en vue du financement des divers règlements d'emprunt figurant à l'intérieur du règlement d'emprunt 2150-2019 du règlement d'emprunt 2150-2019;

QUE les conditions de remboursement de ce prêt soient les suivantes :

- Un capital remboursable au moyen de 5 paiements égaux et consécutifs de 10 000\$ chacun, payables annuellement ; le premier paiement devenant dû et exigible à la date anniversaire du prêt et les autres successivement à chaque date anniversaire du prêt; et
- Des intérêts payables semestriellement ; le premier paiement devenant dû et exigible 6 mois après la date de signature du prêt et les autres successivement, de 6 mois en 6 mois, jusqu'à l'arrivée du terme du prêt.

AUTORISER monsieur le maire **Robert Bibeau** et monsieur **Yannick Roy**, trésorier, à signer le contrat de prêt et la reconnaissance de dette y afférente, au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée, de même que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance se tiendra le lundi 16 décembre 2019, à 20 h 30, à l'hôtel de ville.

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 18.

(signé)

M. Robert BIBEAU
Maire

(signé)

Me David COUSINEAU
Greffier